

Mercredi 2 septembre 2020

- NOTE AUX RÉDACTIONS -

[INFO TRAVAUX]

Travaux d'entretien

Arrondissement de Dunkerque

Gestionnaire de près de 4 500 kilomètres de routes, le Département du Nord agit chaque jour pour les rendre plus sûres et confortables.

Dans le cadre de son programme d'amélioration des routes départementales, le Département effectuera, **à compter du vendredi 4 septembre 2020 et jusqu'au mercredi 30 septembre 2020**, des travaux d'application d'un enduit à froid sur chaussée sur les sections de route ci-après :

- RD642, voie de contournement à Hazebrouck, du giratoire au niveau du bowling en direction de Lille
- RD642, route nationale, du giratoire au niveau di bowling en direction de Wallon Cappel
- RD 122, route de Boëseghem à Thiennes, du carrefour des RD122A/RD122 à la sortie d'agglomération
- RD122, route du Tannay à Thiennes, du passage à niveau à la VC de la Lacque
- RD406, rue André Woets à Blaringhem, du carrefour des RD406/RD106 et la sortie d'agglomération,
- RD943B, rue d'aire à Boeseghem, entre la limite du Pas de Calais et la sortie d'agglomération
- RD946, rue de Merville à Hazebrouck, entre le carrefour des RD946/RD253 et l'entrée d'agglomération d'Hazebrouck
- RD23 à Vlieux-Berquin, du carrefour avec la RD947 jusqu'à la sortie d'agglomération
- RD38 à Merville, du carrefour avec la RD946 jusqu' à la sortie d'agglomération
- RD122 à Merville, du carrefour avec la rue des Freigneaux jusqu'à la sortie d'agglomération
- RD122D à La Gorgue, du giratoire voie de contournement RD945 jusqu'à l'intersection avec la rue du Duc de Berry
- RD 947 à La Gorgue, Rue du Grand Chemin à proximité de l'Ecole du Grand Chemin

Ces travaux seront réalisés sous alternat de circulation.

Ces travaux seront effectués sous réserve de conditions climatiques favorables et de l'évolution de la situation sanitaire. Chaque chantier durera entre 1 à 3 jours.

Montant des travaux : 748 192 euros entièrement financés par le Département du Nord.

Afin de garantir la sécurité de l'ensemble des professionnels devant intervenir sur les chantiers départementaux, le Département du Nord s'assure de la mise en place par les entreprises, et avant le démarrage des travaux, de protocoles basés sur les préconisations de l'OPPBT en matière de sécurité sanitaire. Les agents départementaux suivront également un protocole visant à assurer la sécurité de tous.